

Lettre Encyclique de N. T. S. P. Léon XIII, Pape
par la providence divine, sur la constitution
chrétienne des Etats.

(Suite et fin).

C'est cette manière d'agir, pourtant si raisonnable et si sage, qui est deséréditée en ce temps où les Etats non seulement refusent de se conformer aux principes de la philosophie chrétienne, mais paraissent vouloir s'en éloigner chaque jour davantage. Néanmoins, le propre de la lumière étant de rayonner d'elle-même au loin et de pénétrer peu à peu les esprits des hommes, mû comme Nous sommes par la conscience des très hautes et très saintes obligations de la mission apostolique dont Nous sommes investis envers tous les peuples. Nous proclamons librement, selon notre devoir, la vérité. Non pas que Nous ne tenions aucun compte des temps, ou que Nous estimions devoir proscrire les honnêtes et utiles progrès de notre âge ; mais parce que Nous voudrions voir les affaires publiques suivre des voies moins périlleuses et reposer sur de plus solides fondements, et cela en laissant intacte la liberté légitime des peuples ; cette liberté dont la vérité est parmi les hammes la source et la meilleure sauvegarde : *La vérité vous délivrera.* (27).

Si donc, dans ces conjonctures difficiles, les catholiques Nous écoutent, comme c'est leur devoir, ils sauront exactement quels sont les devoirs de chacun tant en théorie qu'en pratique. En théorie d'abord, il est nécessaire de s'en tenir, avec une adhésion inébranlable, à tout ce que les Pontifes romains ont enseigné ou enseigneront, et,

(27) Jean, VIII, 34.